

DECRET N°71-213 du 28 octobre 1971

portant nomination de Mr Jacques DE SEVRAY, Magistrat, en qualité de Conseiller Juridique du Président du Conseil Présidentiel.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81 du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 août 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°70-99/CP/SGG du 27 mai 1970, portant nomination de conseillers techniques et de chargés de mission au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel,

DECRETE :

Article 1er - Mr Jacques DE SEVRAY, Magistrat, est nommé Conseiller Juridique du Président du Conseil Présidentiel, cumulativement avec ses fonctions d'Inspecteur des Services Judiciaires.

Article 2 - Le présent décret qui abroge les dispositions du décret N°70-99/CP/SGG du 27 mai 1970 en ce qui concerne Me Luiz ANGELO, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 octobre 1971

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 15 - MCP 4  
MAC 2 - Intéressé 1 - CS 6  
Ministères 11 - MJL 2 - SGG 4  
HC 2 - IAA-DCCT-DN-IOF-JORD 5  
DGAJL 4 - DEP-Dtion Stat. 4  
Gde Chanc. 1. PCA 1.